

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 AOUT 2023**

Convocation du 21 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf août, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves DEJOYE, Maire.

Etaient présents :

Mmes BODIN-BERLINGUÉ Angélique - CARON Hélène - DELAPLACE Claire - QUENNESSON Sabrina
MM AUBIER Romain - BEURAIN Frédéric - BLOAS Jean-Yves - DEJOYE Jean-Yves - GUERIN Eric -
LEBELLE Maurice - MOURIC Stanislas -

Etaient excusés et représentés :

Mme BAQUET Amélie a donné pouvoir à M. DEJOYE Jean-Yves
Mme LANCELLE Sandrine a donné pouvoir à M. AUBIER Romain
M. THOMAS Olivier a donné pouvoir à M. GUERIN Eric

Etait absent :

M. CAILLET Alain

Appel nominal :

Les conditions du quorum étant remplies, M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h30

Désignation du secrétaire de séance :

Madame CARON Hélène nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**RAPPORT 2022 DES SERVICES PUBLICS EAU POTABLE ET
ASSAINISSEMENT**

Dans le cadre de la loi n° 95-101 du 1^{er} février 1995 et de son décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux délégations des services publics, Monsieur le Maire présente et commente son rapport annuel pour l'année 2022 pour les services publics Eau Potable et Assainissement tel que présenté en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2022 présenté par Monsieur le Maire pour les services publics Eau Potable et Assainissement.

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2022 DE LA CONCESSION GAZ

Monsieur GUERIN Eric présente et commente le compte rendu d'activité de la concession gaz pour l'année 2022 que GRDF a adressé à Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte du compte rendu d'activité de la concession gaz dressé par GRDF pour l'année 2022.

MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX BT/EP/RT DE LA RUE DU PORT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux de mise en souterrain des réseaux Basse Tension, Eclairage Public, Réseau Télécom doivent être réalisés rue du Port.

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le Syndicat d'Energie de l'Oise et les communes ou établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public.

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « subventions d'équipement aux organismes publics » et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût prévisionnel des travaux TTC, établi au 18 août 2022, s'élève à la somme de 302 825,53 euros (montant susceptible d'être actualisé).

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 271 423,84 euros (sans subvention) ou 148 544,12 euros (avec subvention).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Accepte la proposition financière du SE60 pour la mise en souterrain des réseaux BT/EP/FT de la rue du Port**
- **Acte que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, en concertation et coordination avec les différents partenaires et de la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune.**
Pour information au sujet des travaux de mise en souterrain, le SE60 est maître d'ouvrage de l'enfouissement pour les réseaux électriques, d'éclairage public et de télécom mais pas pour ceux de la fibre optique installée sur nos poteaux dont la mise en souterrain sera réalisée et facturée par le SMOTHD et à ajouter au chiffrage du SE60. La réalisation des travaux devra, en revanche, être coordonnée.
- **Demande au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux au cours du second trimestre 2024 et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours.**
- **Demande au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise. L'obtention de la subvention ou dérogation conditionnera le démarrage possible des travaux.**
- **Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.**
- **Autorise le versement d'un fonds de concours au SE60.**
- **Prend acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%.**
- **Prend acte du versement du solde après achèvement des travaux.**
- **Inscrit au budget communal de l'année 2024, les sommes qui seront dues au SE60, selon le plan de financement suivant :**

- **Dépenses afférentes aux travaux : 129 617,53 euros (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion avec subvention)**
- **Dépenses relatives aux frais de gestion : 18 926,59 euros**

REHABILITATION DE LA RUE DU PORT DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la rue du Port, Chemins du Port et de la Paturelle l'estimation des travaux s'élève à 120 000 euros HT pour le remplacement et le renforcement de la canalisation d'eau potable et à 330 000 euros HT pour l'aménagement de la voirie et des trottoirs.

Une demande d'aide financière a déjà été déposée auprès du Conseil Départemental pour l'eau potable qui pourrait verser une aide de 4 940 euros. Il est également possible de solliciter une aide de l'Etat pour ce dossier au titre de la DETR qui pourrait s'élever à 48 000 euros.

En ce qui concerne la voirie, le Conseil Départemental pourrait être sollicité tout comme l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour procéder aux différentes demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de l'Etat pour l'opération de remplacement et de renforcement de la canalisation d'eau potable de la rue du Port et des chemins du Port et de la Paturelle ainsi que pour la réhabilitation de la voirie et des trottoirs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Autorise la programmation du remplacement et du renforcement de la canalisation d'eau potable de la rue du Port, chemin du Port et chemin de la Paturelle estimée à 144 000 euros TTC au cours du 2^{ème} trimestre 2024 en coordination avec l'enfouissement des réseaux.**
- **Charge Monsieur le Maire de solliciter les aides financières auprès des services de l'Etat au titre de la DETR**
- **Autorise la programmation de la rénovation et de l'aménagement de la voirie de la rue du Port, chemin du Port et chemin de la Paturelle estimés à 396 000 euros TTC au 1^{er} semestre 2025.**
- **Charge Monsieur le Maire de solliciter les aides financières auprès du Conseil Départemental de l'Oise, auprès des services de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL**
- **Charge Monsieur le Maire de solliciter une dérogation pour lancer l'opération avant l'accord définitif des aides financières**

POINT TRAVAUX REALISES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

- Installation de l'antenne relais terminée, en attente de sa mise en service.
- Installation et mise en service d'un système de contrôle du taux de chlore et d'un système de rechloration du réseau d'eau potable au château d'eau.
- A l'église, un contrôle de la structure des fondations a été réalisé, 3 fissuromètres ont été posés pour suivre l'évolution des fissures sur une période d'un an. Un premier compte rendu préconise la réalisation d'un diagnostic parasitaire de la charpente.
Les murs et le plafond de la sacristie ont été rénovés, il reste à les enduire et les peindre.
- L'étanchéité du toit sur 2 classes du groupe scolaire a été refaite en même temps que la pose d'un nouveau bardage en PVC et de nouvelles couvertines.

- A la salle des fêtes, installation d'un portique en aluminium sur la scène et remplacement des 2 réfrigérateurs par une armoire froide
- Diagnostic des réseaux assainissement et eaux pluviales : appel d'offres lancé le 6 juin, 3 offres reçues le 22 juin en cours d'analyse par l'ADTO

INFORMATIONS DIVERSES

- Le prochain conseil aura lieu le lundi 28 novembre à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire
Jean-Yves DEJOYE



La secrétaire de séance
Hélène CARON

